

## **PROTOCOLE D'ACCORD DEFINITIF METTANT FIN AU PREAVIS DE GREVE GENERALE DEPOSE PAR LE S.T.I.P/A.E.P**

### **ENTRE :**

Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative, Monsieur Tauhiti NENA ;

D'une part,

### **ET :**

Le Syndicat Territorial des Instituteurs(trices), Professeurs et Agents de l'Education Publique STIP-AEP, représenté par sa Secrétaire Générale Madame Diana YIENG KOW ;

D'autre part,

### **APRES AVOIR EXPOSE AU PREALABLE :**

Le STIP/AEP a déposé le vendredi 08 mars 2013 un préavis de grève pour une durée illimitée dont les motifs ont été exposés en annexe du document transmis.

Ces motifs sont basés sur le mal-être des enseignants du premier degré et leurs difficultés à assurer leur mission de service public en conséquence.

Les représentants du STIP/AEP ont été reçus par le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative le mercredi 13 mars 2013 vers 16 h 45 dans les locaux du ministère sis avenue Pouvanaa a OOPA, en vue d'une négociation point par point des revendications exposées.

Ces négociations entre les deux parties ont abouti aux dispositions ci-dessous définies, conciliant les deux points de vue.

### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

1. Le ministre précise que les travaux relatifs à la carte scolaire devront prévoir toutes les dispositions pour assurer des moyens de remplacements suffisants pour la prochaine année scolaire.

S'agissant de l'année scolaire en cours et pour les mois restants :

- 20 (vingt) contractuels sur budget PAYS sont en cours de recrutement avec une prise de fonctions prenant en compte les délais administratifs nécessaires à l'instruction de ces dossiers, estimée néanmoins à la fin du mois de mars 2013 ;
- 15 (quinze) contractuels sur budget ETAT ont été prévus en recrutement pour une prise de fonctions au 12 mars 2013. Le Vice-rectorat de Polynésie française a confirmé le recrutement de 12 contractuels par la signature des contrats correspondants le 12 mars 2013 et la prise de fonctions de ces personnels non titulaires le même jour.

TN

DYK

2. Le ministre s'engage à veiller à ce que les pressions hiérarchiques et les réunions hors temps scolaires abusives cessent et n'impactent ni sur le temps nécessaire aux préparations pédagogiques, ni sur la relation de confiance qui doit exister entre les personnels ; que les dispositifs pédagogiques imposés par la politique éducative, notamment ceux qui nécessitent l'usage des TICE et de logiciels ne fassent pas l'objet d'un contrôle excessif ; que les matinées pédagogiques soient réparties sur 1/3, 2/3 de manière à laisser aux écoles le temps qui leur est dû pour mener à bien leurs projets ; que tous les personnels en charge de l'éducation des élèves soient traités avec la même considération dans le respect des termes du courrier n° 3618/MEJ en date du 11 décembre 2012.
3. Le Ministre accepte le principe de la mise en place d'une commission qui serait chargée d'élaborer un Livret Personnel de Compétences du socle commun propre à la Polynésie et des documents d'accompagnement des programmes en conformité avec l'échéancier du projet éducatif quadriennal, si possible à la rentrée 2013.
4. Sur l'amélioration des conditions de travail des enseignants, le ministre confirme que les obligations assignées par la Charte de l'éducation ne peuvent toutefois être imposées aux enseignants qu'à la condition que l'administration puisse leur donner les moyens matériels d'y répondre.

A cet effet, le parc informatique et les fournitures scolaires des écoles étant de compétence communale, il s'inscrit dans une volonté de soutenir les démarches qui pourront être entreprises par les écoles auprès des communes concernées.

Le ministre entend trouver auprès des communes et des différents partenaires un engagement participatif pour le transport et l'accueil des élèves porteurs de handicap.

S'agissant de l'augmentation du débit de la connexion Internet, le ministre confirme que l'OPT prévoit un passage à 2 MO (Méga Octets) dans les meilleurs délais.

5. Le Ministre s'engage à ce que des dispositions complémentaires soient prises pour renforcer et assurer l'avenir des CJA et des Moniteurs en Enseignement Pratique, en proposant notamment un reclassement des ces enseignants et l'ouverture d'un concours.  
La circulaire ministérielle n° 0619/MEJ du 14 mars 2013 définissant les modalités d'affectation des élèves de CJA selon des critères bien précis et équitables a été signée en concertation avec les deux services DES et DEP.
6. Le ministre s'engage à instruire un dossier de recrutement d'un médecin scolaire relevant de l'éducation nationale, il précise qu'il poursuivra les discussions engagées avec le Ministère de l'éducation nationale sur le principe de mise en place d'une médecine de prévention ainsi que sur la mise en place d'un outil de simulations dans le cadre des départs à la retraite des enseignants, conformément à la réglementation en vigueur.
7. Le ministre, déjà inscrit dans la mise en place du télé-enseignement, s'engage à le développer en direction de la formation continue des enseignants.

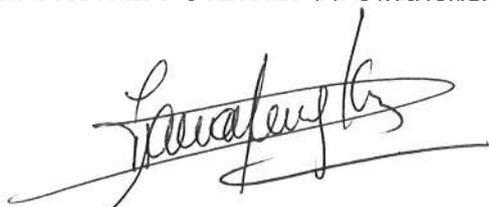
TIN

DMK

8. Le Ministre de l'éducation s'engage à prendre l'attache de ses partenaires afin qu'une réflexion soit menée sur la situation des Auxiliaires de Vie Scolaire de manière à faire évoluer leur statut et l'obligation de tenues des commissions administratives paritaires.
9. Le STIP-AEP constate que les différents points cités constituent une avancée notable dans les discussions et participera favorablement à la bonne marche des travaux qui seront menés.
10. Le présent protocole d'accord met fin au préavis de grève du STIP-AEP.

Fait à Papeete, le 14 mars 2013

**La Secrétaire Générale du STIP/AEP**



**Diana YIENG KOW**

**Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports,  
en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de la vie associative**

